



*Modèle type destiné à servir de base aux Parties contractantes
pour établir leur rapport périodique conformément aux décisions VII/4 de la
Conférence
alpine ainsi que XI/5 de la VIII^e Conférence alpine
visant à vérifier les activités, les bonnes pratiques et les initiatives qui ont été
mises en œuvre
dans le cadre de la Déclaration
« Population et culture »*

Sommaire

SECTION I.....	3
ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION « POPULATION ET CULTURE » DE LA CONVENTION ALPINE.....	3
AVANT-PROPOS	3
CARACTÈRE JURIDIQUE ET PARTICULARITÉ DE LA DÉCLARATION	4
ACTIVITÉS COMMUNES RÉALISÉES PAR LES PARTIES CONTRACTANTES AFIN DE PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION « POPULATION ET CULTURE »	5
SECTION II.....	8
QUESTIONNAIRE.....	8
Indications pour remplir le questionnaire.....	8
Informations sur la provenance et l'élaboration du rapport	9
PARTIE 1 : PARTIE GENERALE	10
Questions complémentaires	11
PARTIE 2 : PARTIE SPECIFIQUE CONCERNANT LES OBJECTIFS DE LA DECLARATION « POPULATION ET CULTURE » DE LA IX^E CONFERENCE ALPINE (DECLARATION DU 9.11.2006).....	12
1. Domaine Conscience communautaire et coopération	12
II. Diversité culturelle	19
III. Espace, qualité de vie et égalité des chances.....	25
IV. Espace économique.....	32
V. Rôle des villes et des territoires ruraux	37

SECTION I

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION « POPULATION ET CULTURE » DE LA CONVENTION ALPINE

AVANT-PROPOS

La Convention Alpine vise à assurer une politique globale de préservation, de protection et de développement durable des Alpes, en prenant en considération de façon équitable les intérêts de tous les États alpins, de leurs régions alpines ainsi que de la Communauté économique européenne, tout en utilisant avec discernement les ressources, en les exploitant de façon durable et en établissant les principes desquels devra s'inspirer la coopération transfrontalière entre les pays de l'arc alpin.

Pour atteindre cet objectif, les Parties contractantes, comme convenu dans l'**article 2 de la Convention**, prennent des mesures appropriées dans au moins douze domaines spécifiques, parmi lesquels, en premier lieu, le domaine **Population et culture** « *en vue d'assurer le respect, le maintien et la promotion de l'identité culturelle et sociale de la population qui y habite, et la garantie de ses ressources fondamentales, notamment de l'habitat et du développement économique respectant l'environnement ainsi que l'encouragement de la compréhension mutuelle et des relations de collaboration entre la population des Alpes et des régions extra-alpines* ». (art. 2, paragraphe 2 a).

La **VIII^e Conférence Alpine** (Garmisch-Partenkirchen, 16 novembre 2004) accorde une grande importance au thème « Population et culture » dans le contexte du développement durable de l'espace alpin. Elle **a établi et décidé**, notamment :

- qu'une Déclaration politique serait élaborée à ce sujet ;
- que cette Déclaration serait soumise à une vérification conformément à la décision VII/4 de la Conférence alpine et assujettie au *mécanisme de vérification* correspondant ainsi qu'à sa procédure,
- que 4 ans après l'adoption de la Déclaration, à la lumière des expériences acquises dans la mise en œuvre de celle-ci, il serait examiné s'il convient d'élaborer un Protocole dans le domaine « Population et culture » (décision VIII/11 de la Conférence alpine).

La Déclaration « Population et culture », qui a été préparée par un Groupe de travail spécifique, **a été adoptée par la IX^e Conférence alpine** (Alpbach, 9 novembre 2006).

La Conférence a qualifié cet instrument de « première contribution importante à la mise en œuvre des objectifs de durabilité sociale et culturelle de la Convention alpine », et s'est engagée, entre autres, « à soutenir toute initiative utile afin que la population, les organisations non gouvernementales, les Communes et les régions puissent prendre part activement à l'application de la Déclaration au profit du développement durable de l'espace alpin » (décision IX/11 de la Conférence alpine).

Dans ce contexte, la Conférence alpine a estimé judicieux d'adopter une Déclaration concernant le thème « population et culture », et elle a décidé de la réexaminer 4 ans après son adoption afin de décider s'il y avait lieu d'élaborer un protocole d'application relatif à ce domaine. Il reviendra donc à la XI^e Conférence alpine de prendre une décision quant à l'élaboration ou non d'un Protocole « Population et culture ».

Dans cette optique, surtout en considération de l'hétérogénéité et de la structure particulière de la Déclaration par rapport à la nature et à la forme des Protocoles de la Convention, le Comité de Vérification de la Convention alpine, lors de la réunion qui s'est tenue à Paris les 28 et 29 avril 2008, a décidé d'entamer la définition d'un **modèle standardisé** pour vérifier la mise en œuvre de la Déclaration « Population et culture ».

CARACTÈRE JURIDIQUE ET PARTICULARITÉ DE LA DÉCLARATION

La Déclaration « Population et culture » entre dans la catégorie appelée **soft law**, de même que les déclarations de principe, les rapports finaux de nombreuses conférences internationales et bien d'autres documents de ce type.

On rencontre ces documents généralement dans les domaines semi-juridiques. Ils concernent, surtout au niveau international, des déclarations d'intention de nature politico-économique et, bien qu'ils régissent une partie considérable des relations entre les États, ils ne possèdent pas de caractère obligatoire.

Les principales caractéristiques des documents entrant dans la catégorie de la soft law sont essentiellement les suivantes :

- absence d'obligations juridiques pour les Parties contractantes ;
- exclusion de toute responsabilité pour les États qui pourraient enfreindre les dispositions stipulées dans ces documents ;
- impossibilité de faire valoir devant un tribunal ou une cour internationale la mise en œuvre, l'application ou en général le respect de la Convention (ce qui ne signifie pas qu'il n'en sera pas tenu compte indirectement dans le cadre d'une procédure judiciaire) ;
- absence de loi de ratification dans les pays concernés ;
- absence de transposition dans les législations nationales des pays adhérant à ce document.

En l'absence d'une efficacité contraignante directe de la Déclaration, le respect des règles « soft » qu'elle contient et la vérification de leur application par les Parties contractantes pourraient ne pas être garantis, ceux-ci reposant uniquement sur le fait que les auteurs de ces règles sont en même temps ceux auxquels elles s'adressent (autorégulation), fait qui joue un rôle « déterminant » (on entendra par là le pouvoir de persuasion, par exemple celui de ministres).

C'est le cas de la Déclaration « Population et culture », avec une spécificité en plus par rapport aux instruments ordinaires de la soft law : dans le cas de la Déclaration, en effet, c'est l'organe de décision de la Convention alpine, la Conférence alpine formée des Ministres de l'Environnement de toutes les Parties contractantes, qui a décidé à l'unanimité de soumettre la **mise en œuvre de la Déclaration à une vérification**.

C'est précisément dans l'examen des activités, des bonnes pratiques et des mesures prises par les Parties en vue de mettre en œuvre la Déclaration « Population et culture » que réside sa particularité juridique, qui représente vraisemblablement une autre caractéristique distinguant la Convention alpine d'autres conventions internationales portant aussi, entre autres, sur la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel (conventions et déclarations de l'UNESCO, conventions et déclarations du Conseil de l'Europe, etc.).

ACTIVITÉS COMMUNES RÉALISÉES PAR LES PARTIES CONTRACTANTES AFIN DE PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION « POPULATION ET CULTURE »

L'un des principaux aspects de la décision de la IX^e Conférence alpine adoptant la Déclaration « Population et culture » concerne, comme cela a été dit précédemment, l'obligation des Parties contractantes de déterminer les initiatives utiles et de les soutenir afin que tous les acteurs, à savoir les communes, les régions, les organisations non gouvernementales et la population locale d'une manière générale, puissent participer activement à la mise en œuvre de ce nouvel instrument de la Convention alpine.

Conformément à ce principe, lors de la 35^e réunion¹ qui s'est tenue du 2 au 4 mai à Lanslebourg, F, le Comité permanent a pris acte d'une proposition de l'Italie soutenue en premier lieu par l'Autriche, visant à favoriser la coopération transnationale et transfrontalière entre les Parties contractantes, le Secrétariat permanent, les observateurs, la Présidence de la Convention alpine, les collectivités territoriales et d'autres groupements ; cette proposition a pour but d'encourager la mise en œuvre de la Déclaration « Population et culture » dans diverses parties de l'arc alpin par l'organisation d'une série d'activités (conférences, séminaires à thème, publications dans les langues alpines, etc.) et d'informer ainsi les communautés locales des objectifs de cet instrument.

En particulier, la collaboration susmentionnée se propose de contribuer à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs spécifiques :

- la sensibilisation des élus locaux, des parties prenantes et, plus en général, de la population locale, aux contenus de la Déclaration ;
- l'impulsion positive à l'égard des collectivités locales afin qu'elles puissent s'inspirer des contenus de la Convention dans la rédaction des leurs programmes/stratégies de développement local et régional ;
- l'échange d'informations et le partage d'expériences entre les élus locaux et les techniciens des collectivités locales et des groupements œuvrant sur le territoire, notamment dans les secteurs clé² de la Déclaration « Population et culture » ;
- la mise sur pied ou le développement de la coopération transnationale et transfrontalière entre les organisations de collectivités locales et régionales, les groupements et les organisations non gouvernementales de l'arc alpin lors de l'élaboration de programmes et de projets se référant aux contenus de la Déclaration « Population et culture » ;
- l'intensification de la coopération entre les gouvernements nationaux (les Ministères par exemple), les régions et les collectivités locales, lors du développement de mesures visant à mettre en œuvre les objectifs de la Convention alpine et de la Déclaration « Population et culture » ;
- l'institution d'une autre table ronde réunissant directement les représentants des Parties contractantes dans le but de débattre des problématiques concrètes ayant trait aux territoires en question du point de vue de la population alpine.

Les résultats auxquels ces activités doivent aboutir sont étroitement liés à la réalisation des objectifs ci-dessus et devront être vérifiables à court et à moyen terme en ce qui concerne :

¹ Le 36^e Comité permanent a définitivement appuyé la réalisation de cette stratégie de promotion de la Déclaration « Population et culture » en adoptant la décision suivante :

Le Comité permanent

1. prend acte du rapport des délégations de l'Italie et de l'Autriche et les remercie pour leurs efforts,

2. invite les Parties contractantes et les Observateurs à participer activement à des initiatives communes ayant pour but de mettre en œuvre la Déclaration « Population et Culture » et d'y associer des organisations œuvrant dans ce domaine.

² Conscience communautaire et coopération ; Diversité culturelle ; Espace, qualité de vie et égalité des chances ; Espace économique ; Rôle des villes et des territoires ruraux

- l'approfondissement des connaissances et une meilleure prise de conscience des objectifs de la Convention alpine et de la Déclaration « Population et culture » de la part des administrations locales, des parties prenantes et de la population locale en général ;
- une meilleure compréhension et prise de conscience de la part des représentants des administrations centrales à l'égard des évolutions locales actuelles et des attentes de la population sur les sujets les concernant de la Déclaration « Population et culture » ;
- des échanges d'informations et d'expériences ainsi que la diffusion des meilleures pratiques au sein du personnel administratif, des experts des collectivités locales et des groupements opérant dans l'arc alpin ;
- la rédaction et la diffusion d'une publication finale visant à maintenir à long terme l'intérêt porté à ce sujet ;
- la mise sur pied d'une base documentaire contribuant à vérifier la mise en œuvre de la Déclaration par les Parties contractantes d'ici à 2010 ;
- le renforcement des échanges d'informations et d'expériences ainsi que la diffusion des meilleures pratiques au sein du personnel administratif, des experts des collectivités locales et des groupes opérant dans l'arc alpin ;
- l'exécution de nouveaux projets et de programmes de coopération transnationale et transfrontalière entre les organisations de collectivités locales et régionales, les groupements et les organisations non gouvernementales de l'arc alpin qui contribuent à mettre en œuvre la Déclaration.

À ce jour, trois grandes initiatives ont été organisées et réalisées sous l'égide de la Convention alpine et avec le soutien des collectivités et des groupements locaux, en vue de promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration « Population et culture » : Villach³ (A), Dobrovo⁴ (SL) et Oстана⁵ (I-Cuneo).

Afin d'améliorer la prise de conscience des particularités qui caractérisent le domaine « population et culture », il apparaît utile de résumer brièvement les principaux résultats :

- activités (analyses, études et débats) entreprises au sein du groupe de travail « Population et culture » au cours des années 2001 à 2006 par les Parties contractantes, les observateurs et les experts ;
- initiatives mises en œuvre conjointement par les Parties contractantes dans le cadre de leur stratégie de promotion de la Déclaration « Population et culture » ;

³ La première manifestation de Villach (3-4 mars 2008), réalisée grâce à la collaboration entre l'Autriche, l'Italie et le Secrétariat permanent, a permis de **présenter à un vaste public international les objectifs et le contenu de la Déclaration « Population et culture » à l'occasion des sessions plénières, et de proposer des approfondissements thématiques dans le cadre de cinq ateliers parallèles** (chaque atelier étant consacré à l'une des sections de la Déclaration « Population et culture »). À l'issue des ateliers, les participants ont reçu un questionnaire, qui a été conçu comme un instrument complémentaire permettant d'évaluer les résultats de l'initiative et d'orienter l'organisation de futures manifestations.

⁴ Le thème du séminaire de Dobrovo (28-29 mai 2008, organisé grâce à la collaboration entre la Slovénie, l'Italie, la Présidence française et le Secrétariat permanent) présentait un certain nombre de points communs avec les sujets retenus par la Slovénie pour la Présidence tournante de l'UE. La manifestation s'est penchée en particulier sur la **culture des constructions dans les Alpes à la lumière des changements climatiques**, qui fait référence au point 3.1 de la Déclaration « Population et culture » (se reporter à la note 2).

Le séminaire a également permis d'identifier les synergies possibles entre la Déclaration « Population et culture » et la Déclaration sur les changements climatiques de la Conférence alpine.

⁵ Compte tenu de la politique adoptée par Oстана (colloque organisé les 26 et 27 juin 2008 grâce à la collaboration entre l'Italie, le Secrétariat permanent et la Présidence française) en vue de redynamiser le territoire, mais aussi de la position géographique de cette commune au cœur d'une vallée occitane, près de la frontière franco-italienne, la manifestation d'Oстана a été l'occasion idéale d'approfondir la section « **Diversité culturelle** » de la Déclaration « Population et culture » (ainsi que les sous-thèmes qui s'y rattachent. Se reporter à la note 2).

Les résultats des activités communes des Parties contractantes - en particulier la **spécificité thématique et les sujets prioritaires** du point de vue des experts et du public participant – sont illustrés dans l'annexe ci-jointe du modèle-type.

SECTION II

QUESTIONNAIRE

Indications pour remplir le questionnaire

Les questions sont rédigées sur fond grisé.

Si toutefois vous rencontrez des difficultés lors de la rédaction du présent questionnaire, nous vous invitons à répondre aux questions le mieux possible. Vous pouvez signaler ces difficultés sous la rubrique « Remarques complémentaires éventuelles ».

Les réponses au questionnaire doivent fournir un aperçu aussi complet que possible de la mise en œuvre de la Déclaration Population et culture. Pour cette raison, dans certains cas, notamment dans les réponses affirmatives, il conviendrait de donner une réponse plus exhaustive qui illustre dans les détails les mesures et les initiatives adoptées, y compris les éventuelles spécificités régionales ou communales.

Le texte du questionnaire reprend sur le fond les formulations de la Déclaration Population et culture. Les questions ne changent rien aux obligations imposées aux Parties contractantes par la Convention alpine et ses Protocoles.

Si les Parties contractantes fournissent des informations qu'elles considèrent comme confidentielles, elles doivent clairement l'indiquer dans les réponses au questionnaire.

Les questions se réfèrent à la Partie contractante et à son territoire ou à son territoire situé dans l'espace alpin. Par espace alpin, on entend le champ d'application de la Convention alpine aux termes de l'article 1 de la Convention alpine.

Dans le questionnaire, la Partie contractante est désignée par le terme de « pays ». Par souci de simplicité, nous avons renoncé à utiliser un autre terme pour la Communauté européenne. Aux fins du présent questionnaire, le terme « pays » s'applique donc également à la Communauté européenne.

Informations sur la provenance et l'élaboration du rapport

Nom de la Partie contractante	République fédérale d'Allemagne
-------------------------------	---------------------------------

Indiquez le contact national :	
Nom du contact national	1. Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire Direction IK II 4 2. Ministère bavarois de l'Environnement et de la Protection des consommateurs Direction 25
Nom et désignation du/de la responsable	
Adresse postale	1. D – 11055 Berlin 2. D -81925 Munich Rosenkavalierplatz 2 Allemagne
Numéro de téléphone	
Numéro de fax	
Adresse e-mail	

Signature de la personne responsable de la transmission du rapport	
Date de transmission du rapport	01.09.2019

Indiquez les services qui ont participé à l'élaboration du rapport (par ex. organisations non gouvernementales, collectivités territoriales, institutions scientifiques).
Voir liste de diffusion (Les organismes n° 1, 2, 3, 10, 15, 18, 22 ont fourni des réponses).

Partie 1 : Partie générale

1. Résumez les activités qui ont déjà été réalisées et celles qui sont planifiées pour favoriser la mise en œuvre des objectifs de la Déclaration Population et culture.

(Vous pouvez également indiquer d'autres activités générales en rapport avec la Déclaration Population et culture mais dépassant ses objectifs, ou des activités et des programmes contribuant à la promotion des objectifs de la Déclaration Population et culture en dehors de votre pays.)

Les activités de l'Allemagne en relation avec la Déclaration « Population et culture » couvrent tous les objectifs mentionnés dans la Déclaration. Le renforcement de la conscience communautaire, le renforcement du patrimoine culturel dans le cadre de la diversité culturelle, l'assurance de conditions de vie de qualité égale dans l'arc alpin et la garantie des filières économiques régionales se voient accorder une grande importance.

La Convention alpine ne peut vivre et être perçue que grâce aux habitants de l'espace alpin. La société civile et les réseaux alpins ont donc été des partenaires importants pour l'Allemagne, en particulier dans le cadre de la Présidence allemande 2015/2016, puis jusqu'à 2019.

Au cours de la période visée par le Rapport, le Ministère fédéral de l'Environnement a financé quelques projets des réseaux et ONG alpins (en particulier le Réseau de communes « Alliance dans les Alpes », l'association Ville des Alpes de l'année, ALPARC, CIPRA) à hauteur de 3,2 millions d'euros. De plus, le financement des projets d'associations écologiques et de protection de la nature a été réalisé dans le cadre de la promotion des associations.

Les projets financés par l'Allemagne ont notamment alimenté la Semaine alpine 2016, intitulée « Des Alpes et des gens ». L'organisation conjointe de la Semaine alpine et de la XIV^e Conférence alpine a permis aux réseaux alpins et à la population alpine de dialoguer directement avec le monde politique.

En vue de mettre en œuvre la démarche partenariale du MAP 2017-2022, le Ministère fédéral de l'Environnement invite depuis 2015 les réseaux et les observateurs alpins à une réunion de travail annuelle pour poursuivre le développement de la coopération.

Au cours de la période visée par le Rapport, l'Allemagne a accordé une grande importance à l'éducation environnementale et à la participation des jeunes dans l'espace alpin. Il convient de mentionner ici le soutien financier accordé au Parlement des jeunes à Rosenheim (2010), Sonthofen (2014), ainsi que durant la période 2015-2019.

De 2015 à 2019, l'initiative « Jeunesse au sommet » réalisée par ALPARC a été financée par l'Allemagne. Ce projet international alpin est un événement organisé en commun et de manière concomitante dans tous les pays alpins. Destinée aux enfants et aux jeunes, cette manifestation a pour but de renforcer leur compréhension et leurs liens avec leur environnement immédiat, les montagnes, ainsi que de les approfondir durablement à travers une expérience inoubliable.

L'éducation environnementale a aussi fait l'objet des projets INTERREG financés par l'Allemagne, GaYa, YOUrALPS et PlurAlps.

Pour promouvoir la diversité culturelle, l'Allemagne a lancé en 2015 le festival « Lire les montagnes » avec le Secrétariat permanent de la Convention alpine. Cette manifestation culturelle alpine coïncidant avec la Journée internationale de la montagne (11 décembre) est bien affirmée depuis. L'Allemagne a financé l'événement par le biais du Secrétariat permanent

de 2015 à 2018 en lui destinant 100 000 euros, et elle organise en parallèle sa propre manifestation culturelle chaque année à Berlin.

L'Allemagne a financé en grande partie la mise à jour et l'impression de la publication Signaux alpins 1, et elle l'a mise à la disposition de toutes les communes et de tous les *Landkreise* (arrondissements) alpins inclus dans le périmètre de la Convention en guise de matériel d'information et de travail.

Au cours de la période visée par le Rapport, l'Allemagne a accordé une attention particulière à la politique de l' « économie verte dans les Alpes ». Ceci a abouti à l'élaboration, sous l'égide de l'Allemagne, du 6^e Rapport sur l'état des Alpes « L'économie verte dans la région alpine » et du programme d'action « L'économie verte dans la région alpine ». Ce processus a été appuyé par divers projets de recherche. L'information du public a été assurée par une conférence au niveau alpin organisée en 2017, ainsi que par une série de séminaires destinés aux parties prenantes. Au cours de la période 2015-2019, l'Allemagne a financé les travaux relatifs à cette priorité du MAP 2017-2022 à hauteur de 920 000 euros.

Les réponses ci-après fournissent davantage de détails.

Remarques complémentaires éventuelles :

Questions complémentaires

Difficultés de mise en œuvre de la Déclaration Population et culture

1. Avez-vous rencontré ou rencontrez-vous des difficultés dans la mise en œuvre des obligations de la Déclaration Population et culture ?			
Oui		Non	X
Si oui, lesquelles ?			

Difficultés à remplir le questionnaire

2. Avez-vous rencontré des difficultés en répondant au questionnaire ?			
Oui	X	Non	
Si oui, lesquelles ? Avez-vous des améliorations à proposer ?			
<ul style="list-style-type: none">• Questions parfois trop imprécises, trop abstraites, incompréhensibles et trop compliquées. Elles se recourent parfois.• Propositions d'améliorations : simplifier et « dégraisser » le questionnaire. Formuler des questions plus courtes et plus concrètes.			

Partie 2 : Partie spécifique concernant les objectifs de la Déclaration « Population et culture » de la IX^e Conférence alpine (Déclaration du 9.11.2006)

1. Domaine Conscience communautaire et coopération

Conscience communautaire et identité

1. La responsabilité commune de la population alpine et extra-alpine et de tous les niveaux politiques de décision est-elle affirmée dans la sauvegarde des spécificités de l'espace de vie alpin, notamment dans le renforcement de la conscience communautaire et de l'identité de la population résidente ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> Le district de Haute-Bavière a institué des organes de conseil spécialisés dans la sauvegarde du patrimoine local, l'entretien des costumes régionaux, la musique folklorique, l'apiculture et la pêche. Responsable de l'écomusée de Glentleiten et du musée de la ferme d'Amerang, le district participe au musée de Rosenheim sur les techniques du bois ainsi qu'au Holzknechtmuseum (musée des ouvriers bûcherons) de Ruhpolding. La coopération transfrontalière des arrondissements de Bad Tölz-Wolfratshausen et Miesbach avec le district de Schwaz au Tyrol a été initiée le 13 juin 1998 par les responsables des services administratifs des arrondissements Manfred Nagler et Norbert Kerkel et par le responsable des services administratifs du district autrichien Karl Mark, à travers la « Déclaration de Tegernsee ». Depuis 2009, le partenariat se poursuit sous le nom de Forum Tegernsee-Isar-Achensee (Forum TIA). Il est maintenant placé sous la houlette des responsables des services administratifs des arrondissements bavarois Josef Niedermaier et Wolfgang Rzehak, et du responsable de district autrichien Michael Brandl. <p>La coopération doit porter sur les domaines suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tourisme 2. Agriculture 3- Éducation 4. Transports 5. Nature, protection de l'environnement et utilisation de l'énergie. <p>L'un des projets les plus importants concerne le développement de la piste cyclable transfrontalière München-Venezia (www.muenchen-venezia.info), qui répond à plusieurs égards à l'objectif de la Déclaration de Tegernsee et constitue une desserte transalpine concrète des trois régions jusqu'au Haut-Adige et à la Vénétie. Constituant l'une des rares traversées alpines également accessible aux cyclotouristes peu entraînés, cette piste cyclable est intégrée au réseau de transports publics et au réseau ferroviaire. C'est l'un des principaux produits proposés par la Haute-Bavière et le Haut-Adige en matière de cyclotourisme.</p> <p>En vue de coordonner les activités, un groupe de pilotage formé de collaborateurs des deux arrondissements bavarois et de la direction du district autrichien de Schwaz a été institué.</p>			

<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et actualisation d'une stratégie de développement locale avec les 19 communes de l'arrondissement de Lindau, l'arrondissement de Lindau lui-même et Markt Oberstaufen, dans l'arrondissement du Haut-Allgäu. Le Groupe d'action locale (GAL) «Regionalentwicklung Westallgäu-Bayerischer Bodensee » (Développement régional Allgäu occidental-Rive bavaroise du lac de Constance (www.wbf-mbh.de)) est l'un des dix GAL des Alpes. Il poursuit quatre grands objectifs de développement (agriculture, tourisme, services d'intérêt général, économie), qui sont mis en œuvre à travers des projets concrets. Les projets ont parfois une dimension transfrontalière. Il s'agit d'un Groupe d'action locale co-financé par des fonds européens (LEADER). Ceux-ci incluent des moyens à hauteur de 23 000 euros relevant de la Stratégie de la Bavière pour les Alpes, qui permettent la mise en œuvre des objectifs concernés dans la partie méridionale des arrondissements alpins à travers les projets LEADER. • Dans l'Allgäu : <ul style="list-style-type: none"> - Festivals musicaux EUREGIO - Rencontre EUREGIO des cornistes alpins - Calendrier culturel EUREGIO (catalogue transfrontalier des manifestations) - Guide EUREGIO des musées - Journées des traditions • Marketing du tourisme en Bavière : <ul style="list-style-type: none"> • Développement du tourisme • Renforcement de l'espace rural à travers une commercialisation ciblée s'appuyant sur des « ambassadeurs de la Bavière » (participation de la population locale) à l'écart des grands sites touristiques • Promotion de la préservation de la culture à travers une communication systématique sur les fêtes, traditions et modes de vie régionaux • Services religieux en montagne, assistance spirituelle des vacanciers assurée par les églises • Coopération au sein de l'eurorégion Inntal.
Remarques éventuelles

2. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles cette responsabilité commune a été particulièrement affirmée.	Oui	Non
Soutien des organisations qui transmettent ces valeurs	X	
Promotion et développement de partenariats entre les collectivités locales et régionales dans les Alpes	X	
Activités favorisant l'accès de la population aux savoirs historiques, culturels, économiques et environnementaux de l'espace de vie alpin	X	
Programmes d'information et de formation sur la Convention alpine et des Protocoles	X	
Projets communs	X	

Autres	X	
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
<ul style="list-style-type: none"> • Attribution par le district de Haute-Bavière d'une médaille récompensant un engagement particulier dans le domaine culturel et social, dans le but d'encourager les activités bénévoles. • EUREGIO Inntal, Moorallianz Alpen (alliance des tourbières), lutte commune contre la grêle. 		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Les archives du Land de Bavière ont organisé du 11.06 au 31.10.2010 une exposition commune avec Salzbourg sur le thème Bavière-Salzbourg, qui s'est tenue dans le musée de Salzbourg et l'ancien Hôtel de ville de Laufen: « Römische Steindenkmäler im bayerischen – österreichischem Grenzraum » (monuments en pierre romains dans l'espace frontalier bavaro- autrichien). • Subventions aux associations d'entretien des costumes régionaux, aux clubs de tir et aux clubs sportifs, aux organismes responsables des écomusées, au centre d'information sur la sauvegarde du patrimoine local, au centre d'information sur l'entretien des costumes régionaux et aux archives sur la musique folklorique. • Projets de coopération régionale dans le domaine du tourisme/de l'offre culturelle, par ex. « Les voies navigables de l'Allgäu », « l'Allgäu, source d'énergie », « La route des fromages de l'Allgäu », les chemins des vergers dans l'Allgäu occidental et sur le lac de Constance. Dans le cadre du projet transnational LEADER « KunstKulturKulinarik », une partie du projet « Brückenschlag » (trait d'union) a été mise en œuvre : trois nouvelles voies navigables dans l'Allgäu franchissent la frontière en direction du Vorarlberg. Le titre de cette partie du projet est donc « Le Leiblach : un trait d'union – Randonnée sur les rives du fleuve limitrophe ». • Le projet LEADER « Alpe Vögelsberg » à Oberstaufen s'est fixé pour objectif de réaliser une exposition sur l'histoire et l'importance actuelle du pastoralisme (et ses interactions avec l'agriculture dans les vallées), de la culture du lin jusqu'à nos jours. Le projet soutient la mise en œuvre de la Stratégie bavaroise pour les Alpes. Siège du bureau de l'EUREGIO via salina, auprès de la direction administrative de l'arrondissement du Haut-Allgäu. • Soutien de l'arrondissement par la mise à disposition de personnel pour le traitement des demandes d'aides et l'exécution des projets ; parfois, aussi soutien financier. • Réalisation et maintenance d'une page d'accueil pour les groupes EUREGIO (par exemple les cornistes alpins, http://www.oberallgaeu.org/index.shtml?euregio) • Édition annuelle d'un calendrier culturel transfrontalier (le calendrier des manifestations est établi dans le cadre d'une coopération entre les eurorégions d'Außerfern, Allgäu et Kleinwalsertal). • Partenariats entre musées • Service de secours transfrontaliers, entretiens sur la sécurité, guide culturel. • Exposition régionale Bavière-Haute-Autriche en 2012 « Verbündet – verfeindet – verschwägert. Bayern und Österreich » à Burghausen (D), Braunau et Mattighofen (A) (du 27 avril au 4 novembre 2012). 		

Coopération alpine et extra-alpine

3. La compréhension linguistique, le dialogue, la coopération et l'échange de connaissances dans l'arc alpin, ainsi qu'entre la population alpine et extra-alpine, en tant que moyens pour renforcer la compréhension et le respect mutuels sont-ils encouragés ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Projets dans le cadre d'Erasmus+ ainsi que « Talent-Akademie Lindau » (Académie des talents de Lindau ; promue par ARGE ALP) • Échanges scolaires internationaux : plusieurs partenariats entre des écoles bavaroises et des écoles des États membres ; encouragement des échanges à travers l'octroi d'aides aux enseignants accompagnateurs ; sur demande, possibilité de subventionner des actions d'échanges liées à des projets • Piste cyclable München-Venezia (cf. question I.1.) • Coopération au sein de l'eurorégion Salzbourg/Berchtesgadener Land/Traunstein, cf. www.euregio-salzburg.eu. Celle-ci a porté et porte encore, entre autres, sur le recensement transfrontalier des monuments champêtres, la mise en réseau de musées, les mesures d'entretien des monuments, les concepts touristiques. Autre projet transfrontalier : « Ehren.Sache », une formation de plusieurs semestres s'adressant aux fonctionnaires en charge de la culture populaire (www.salzburgerbildungswerkt.at ou www.virgil.at) • Journées des traditions Kleinwalsertal-Allgäu-Tyrol • Alpine Wellness International • Échange régulier (informel) au niveau des régions LEADER, en particulier Allemagne-Autriche 			
Remarques éventuelles			

4. Le développement régional durable est-il renforcé par la coopération et l'échange d'expériences entre les différentes communautés culturelles des Alpes et avec d'autres territoires de montagne dans le monde ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			

- Échange régulier (informel) au niveau des régions LEADER, en particulier Allemagne-Autriche
- Voir point 3. De plus :
- LEADER : la totalité de l'espace alpin bavarois est désormais couverte par les Groupes d'action Leader(GAL), ce qui permet la réalisation de projets transfrontaliers par le biais de ce programme de financement. Exemples du GAL de Bad Tölz-Wolfratshausen : observatoire astronomique de Königsdorf, bains publics de Waldram-Föhrenwald, concept de sentiers de randonnée de Lenggries/Tölzer Land Süd, région de découverte des herbes aromatiques dans le Tölzer Land, étude de faisabilité sur le VTT dans le Tölzer Land
- Projets LEADER et INTERREG
Depuis 2007, toutes les communes et villes de l'arrondissement du Haut-Allgäu sont membres de l'association Regionalentwicklung Oberallgäu (association de développement régional du Haut-Allgäu) (<http://www.regionalentwicklung-oberallgaeu.de>). Seul Markt Oberstaufen est membre de la Regionalentwicklung Westallgäu Bayerischer Bodensee (association de développement régional de l'Allgäu occidental – Rive bavaroise du lac de Constance). Il existe une coopération concrète entre l'Association de développement régional du Haut-Allgäu et l'Association de développement régional de l'Allgäu occidental - Rive bavaroise du lac de Constance, notamment sur des projets durables et inter-régionaux réunissant les différentes communautés culturelles.

Champs d'action et projets concrets :

Commercialisation régionale :

Dorfladen Krugzell-Markt Altusried (magasin de village)

LandZunge (restaurants proposant exclusivement des produits de la région)

Allgäuer Alpen Genuss (label)

Culture et nature :

Allgäu, région des châteaux forts

WiWaLaMoor (tourbières)

Voyage dans le temps au musée de la mine de l'Allgäu, à Diepolz-Immenstadt

Allgäuer Moorallianz (alliance des tourbières de l'Allgäu)

Centre de découverte de la nature des Alpes de l'Allgäu

Tourisme rural :

Signalisation des chemins de randonnée du Haut-Allgäu

Vacances à la ferme

Économie régionale :

Salon de la construction en bois de l'Allgäu

Coopérative de commercialisation du bois

Soutien de la commercialisation régionale

Dans ce contexte, le projet FEDER « Gemeinsam(e) Geschichte erleben – Landesausstellung 2012 » (Vivre l'histoire commune – Exposition régionale 2012) - a été réalisé dans le cadre du programme Interreg Bavière-Autriche 2007-2013 à Innviertel. Les partenaires du projet étaient l'administration du Gouvernement régional de Haute-Autriche, la Maison de l'histoire bavaroise, la ville de Burghausen et Oberösterreich Tourismus. Dans ce cadre, des offres touristiques ont été conçues pour différents groupes-cibles, et des actions publicitaires réalisées en commun.

Remarques éventuelles

5. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles la compréhension et le respect mutuels dans le sens indiqué ci-dessus (question 3), ainsi que le développement régional durable (question 4) sont particulièrement renforcés.	Oui	Non
Création et renforcement de réseaux de coopération transfrontalière et interrégionale	X	

Activités visant la promotion de l'échange culturel et de l'échange d'informations, ainsi que le partage d'expériences sur des thèmes spécifiques	X	
Réalisation d'évènements, expositions, publications, productions cinématographiques et travaux de recherche	X	
Création et diffusion de publications dans plusieurs langues de l'arc alpin	X	
Projets dans le domaine des partenariats de montagne internationaux	X	
Programmes d'échanges transfrontaliers intra-alpins, transalpins et internationaux	X	
Autres	X	
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
<ul style="list-style-type: none"> Cf. les points 2 et 3 ; de plus, réalisation des Journées culturelles de Haute-Bavière tous les deux ans. 		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> Cf. II. Partenariats entre des compagnies de chasseurs alpins, visites mutuelles, manifestations Réseau de santé, coopérations dans le domaine social Projet LEADER « Services d'intérêt général transnationaux » de l'Association de développement régional de l'Allgäu occidental-Rive bavaroise du lac de Constance : coopération avec l'Association de développement régional du Vorarlberg dans le domaine des soins de santé (au niveau des entreprises) Échange régulier (informel) au niveau des régions LEADER, en particulier Allemagne-Autriche 		

Transparence et participation

6. Le rôle important que joue la société civile dans l'engagement pour le développement durable de l'espace alpin est-il reconnu ? La plus grande transparence possible dans les rapports entre les administrations publiques et la population, et la participation de la population aux affaires publiques sont-elles promues ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<p>L'arrondissement de Lindau (lac de Constance) est représentatif des arrondissements bavarois dans le périmètre d'application de la Convention alpine :</p> <ul style="list-style-type: none"> approche du bas vers le haut dans le cadre du développement régional en vue d'élaborer des stratégies de développement, ainsi que de mettre en œuvre concrètement les mesures des projets participation de la population aux affaires publiques grâce à la structure associative du développement régional, qui est ouverte à tous les citoyens réunions d'information ou tables rondes sur des thèmes ayant trait à la population et la culture 			

<ul style="list-style-type: none"> • conférences, par exemple sur la lutte contre les changements climatiques et leurs conséquences sur les Alpes • institution d'une journée régionale annuelle au sein de la direction administrative de l'arrondissement de Traunstein en vue de sensibiliser aux produits régionaux traditionnels et à leur valeur
Remarques éventuelles

7. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles la transparence dans les rapports entre les administrations publiques et la population ou la participation de la population aux affaires publiques ont été promus.	Oui	Non
Promotion de la formation et de la formation continue des décideurs en matière de participation et de médiation	X	
Soutien des processus des Agendas 21 locaux	X	
Autres		X
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Indiquez quelques exemples.		
Plusieurs processus de l'Agenda 21 au niveau communal (pour de plus amples informations consulter le site http://www.lfu.bayern.de/komma21/index.htm)		

II. Diversité culturelle

Patrimoine culturel matériel et immatériel

1. Le patrimoine culturel matériel et immatériel existant, ainsi que les savoirs transmis – notamment en ce qui concerne les formes de structuration du paysage culturel – et le patrimoine architectural, historique et artistique, y compris les méthodes traditionnelles de travail utilisées dans la production agricole, sylvicole, artisanale et industrielle, sont-ils étudiés, conservés et développés ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
BayStMWK			
<ul style="list-style-type: none"> • Du 11.06 au 31.10.2010, les archives du Land de Bavière ont organisé une exposition commune avec Salzbourg sur le thème Bavière-Salzbourg, qui s'est tenue dans le musée de Salzbourg et l'ancien Hôtel de ville de Laufen • Réunion ARGE ALP des archives de Munich en 2010 sur le thème : « Documents numériques dans les archives de l'espace alpin. » 			

- « Römische Steindenkmäler im bayerischen – österreichischem Grenzraum » (monuments en pierre romains dans l'espace frontalier bavaro-autrichien)
- « La maison de la littérature de l'Allgäu » : rénovation d'un bâtiment classé monument historique et constitution d'une collection spéciale relative à la région
- Exposition régionale 2012 Bavière-Haute-Autriche 2012 « Verbündet – verfeindet – verschwägert. Bayern und Österreich » à Burghausen (D), Braunau et Mattighofen (A) (du 27 avril au 4 novembre 2012).

BayStMELF

- Projets LEADER+ :

-
- Musée de la mine de Diepolz
 - Voyage dans le temps au musée de la mine de Diepolz
 - Le chemin des verriers
-

District de Haute-Bavière

- Travail de recherche scientifique et présentation d'anciennes techniques agricoles et artisanales dans les écomusées, expositions spéciales, subventions pour l'entretien des monuments historiques

Direction administrative de l'arrondissement de Bad Tölz-Wolfratshausen

- Écomusée de Glentleiten, avec expositions spéciales et marché
- Projets concernant la protection des monuments historiques
- Centre d'information sur les costumes régionaux du district de Haute-Bavière à Benediktbeuern
- Centre environnemental et culturel de Benediktbeuern

Direction administrative de l'arrondissement de Lindau

- Projets LEADER dans le cadre du développement régional, par ex. bourse aux litières, chemin des vergers, voies navigables, alliance des tourbières, route du fromage, initiative des sapins blancs

Direction administrative de l'arrondissement du Haut-Allgäu

- Édition d'un livre sur l' « Évolution des paysages ruraux traditionnels dans l'Allgäu et la vallée de Tannheim » par la CIPRA (avec des panneaux explicatifs pour les expositions)
- Construction d'un musée de la mine à Immenstadt-Diepolz proposant un programme pédagogique.
- Édition d'un livre sur la construction sur terrains pentus, intitulé « Bauen am Berg », par le musée Carl-Hirnbein (le passage du bleu au vert en Allgäu, de la culture non rentable du lin à l'industrie laitière et à l'exploitation des alpages) et chemin de randonnée CarlHirnbein. Infos sur www.missen-wilhams.de
- L'arrondissement du Haut-Allgäu soutient le patrimoine culturel matériel et immatériel et récompense les prestations exceptionnelles dans ce contexte en décernant chaque année

le prix culturel de l'arrondissement du Haut-Allgäu, qui est doté en outre d'un prix de 15 000,00 € financé par une fondation.

- Prix culturel 2007 pour les bâtiments anciens
- Prix culturel 2008 pour la sauvegarde des traditions

Direction administrative de l'arrondissement de Traunstein

- Soutien et assistance lors de travaux de dissertation et de projets de recherche dans les écoles

Églises

- Entretien des trésors de l'art sacré

Remarques éventuelles

2. La culture moderne ainsi que la sauvegarde et le développement des traditions régionales et locales relatives aux formes d'expression et de représentation (coutumes, littérature, musique, danse, théâtre, formes de communication etc.) sont-ils encouragés ?

Oui

X

Non

Indiquez quelques exemples.

- « Literaturhaus Allgäu » (Maison de la littérature de l'Allgäu) : rénovation et constitution d'une collection régionale
- Offres diversifiées de conseils, d'expositions et de formations, publications du Centre d'information sur la sauvegarde du patrimoine local (HIZ), du Centre d'information sur les costumes régionaux (TIZ) et des Archives de musique folklorique (district de Haute-Bavière)
- Rencontres de musiciens, Été musical, concerts de musique folklorique
- Manifestions sur les coutumes, rencontres régulières des responsables de la préservation des coutumes locales, notamment de manière très intense dans le cadre de la Journée du patrimoine de l'arrondissement de Lindau (lac de Constance)
- Édition annuelle et distribution gratuite de la brochure « Kulturhöhepunkte » (les plus beaux moments culturels) par l'eurorégion via salina. Soutien financier pour l'organisation de manifestations d'importance, réalisées entre autres par des associations d'entretien des costumes régionaux, des associations musicales ou des groupes de danse folklorique (par exemple le festival de musique EUREGIO).
- Guide culturel, projet « L'Inn, voie commerciale ».

Remarques éventuelles

3. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles le patrimoine culturel matériel et immatériel existant a été étudié, conservé ou développé et les savoirs ont été transmis, ou par lesquelles la culture moderne ainsi que la sauvegarde et le développement des traditions régionales et locales relatives aux formes d'expression et de représentation ont été encouragés.	Oui	Non
Mise en place et développement de centres de documentation locaux et régionaux sur le patrimoine naturel et culturel matériel et immatériel et mise en réseau de ces derniers	X	
Conservation et remise en état des structures et des bâtiments ayant une valeur historique et architecturale	X	
Offres de formation professionnelle pour la transmission des technologies artisanales historiques de l'espace alpin	X	
Soutien des formes de travail innovantes et de l'expression culturelle	X	
Programmes et projets d'information et de formation (cours, concours, laboratoires expérimentaux etc.) pour la diffusion des savoirs transmis et des traditions	X	
Promotion de la coopération entre musées privés et publics, de même qu'entre instituts de formation et acteurs privés	X	
Autres		X
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Coopération intensive entre les bibliothèques publiques au sein de l'eurorégion Salzbourg - Berchtesgadener Land - Traunstein, à laquelle participe également le service des bibliothèques publiques du Land • Ce dernier entretient une coopération étroite avec les services des bibliothèques d'Autriche et du Haut-Adige • « Maison de la littérature de l'Allgäu » : rénovation d'un bâtiment classé monument historique et constitution d'une collection spéciale relative à la région • Archives de musique folklorique, HIZ, TIZ • Subventions du district de Haute-Bavière pour l'entretien des monuments historiques • Manifestations culturelles • Expositions du HIZ sur la construction respectant le paysage • « Chanter dans les auberges », organisé par les Archives de musique folklorique • Formation sur les travaux effectués dans les couvents (HIZ) • Écomusée de Glentleiten, promotion de la protection des monuments (notamment dans les alpages) et coopération avec le Parc alpin/réserve naturelle du Karwendel • Centre de documentation de l'arrondissement, entretien des coutumes locales et journée des coutumes de l'arrondissement, journées culturelles féminines (arrondissement de Lindau, lac de Constance) 		

- La découverte des mines de Burgberg (infos sur www.erzgruben.de), musée des mines de l'Allgäu à Immenstadt-Diepolz

Diversité linguistique

4. Les conditions cadres nécessaires à la sauvegarde et à la promotion du pluralisme linguistique dans l'arc alpin ont-elles été améliorées, en portant une attention particulière aux communautés linguistiques et culturelles traditionnelles ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien d'institutions et d'initiatives (par exemple des auteurs de chansons et des poètes dialectaux) pour promouvoir et sauvegarder le dialecte de la région de l'Allgäu. 			
Remarques éventuelles			

5. L'importance et la valeur – y compris historique et culturelle - du patrimoine toponymique (notamment les noms des lieux et des lieux-dits) de l'arc alpin sont-elles reconnues et mises en valeur ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Première rédaction des chroniques locales avec le soutien des communes (par exemple à Burgberg). Les anciens noms de lieux-dits et de maisons ont été recensés et documentés • Les anciens noms des maisons sont parfois encore utilisés dans le langage quotidien • Panneaux indiquant les noms de fermes anciennes dans les communes de Bergen et de Reit im Winkl 			
Remarques éventuelles			

6. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles les conditions cadres nécessaires à la sauvegarde et à la promotion du pluralisme linguistique dans l'arc alpin (question 4) ont été améliorées ou l'importance et la valeur du patrimoine toponymique (question 5) a été reconnu et mis en valeur.	Oui	Non
Promotion ciblée des langues de l'arc alpin, spécialement des langues locales, y compris des dialectes, dans les activités scolaires	X	
Formation et recyclage professionnel des enseignants	X	
Mise à disposition des outils pédagogiques nécessaires	X	

Promotion de la diversité linguistique et du pluralisme linguistique et intégration linguistique des immigrés	X	
Mise en œuvre de partenariats entre les écoles de régions linguistiques différentes	X	
Évènements culturels dans les langues locales, en particulier évènements musicaux, littéraires et/ou théâtraux, cours de langue, presse écrite et médias électroniques	X	
Projets pour le développement et l'acquisition de connaissances sur le territoire grâce à l'étude et à l'utilisation de la toponymie	X	
Réalisation, dans les communes et les villages, de panneaux explicatifs des toponymes principaux ou les plus significatifs d'une région donnée	X	
Autres		X
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Soirées « patrimoine local », « Huigarte » (conversation, histoires et historiettes en dialecte), cours de langue dans les établissements accueillant les enfants pendant la journée et dans les écoles • Projet « Maman parle allemand » (projet des délégués à la migration et à l'intégration de la direction administrative de l'arrondissement du Haut-Allgäu et de l'Université populaire) • Projets linguistiques « Wurzeln » (Racines) pour les enfants des familles issues des migrations dans différents établissements accueillant les enfants pendant la journée, dans l'arrondissement de Lindau (lac de Constance) • Conseils intensifs pour le développement linguistique dans le cadre d'un nouvel organisme de promotion des langues dans l'arrondissement de Lindau (lac de Constance) • Atelier culturel à Sonthofen (soirées dialecte) • « Gmoa-Kultur » à Aying. 		

Production artistique

7. La production artistique sous toutes ses formes d'expression et le traitement artistique des thèmes spécifiques aux Alpes sont-ils encouragés ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Artistes régionaux (peinture, musique) • Musique folklorique, théâtre populaire • Journées culturelles de Chiemgau dans l'arrondissement de Traunstein : possibilité de présentation et de découverte de la culture régionale (danse, théâtre, musique) avec priorité à l'inclusion 			
Remarques éventuelles			

--

8. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles la production artistique sous toutes ses formes d'expression et le traitement artistique des thèmes spécifiques aux Alpes ont été encouragés.	Oui	Non
Organisation d'expositions d'œuvres d'art et de manifestations artistiques	X	
Publication d'appels d'offres pour la réalisation de labels de qualité, logos, « corporate design » pour les collectivités locales, les sociétés et les entreprises dans l'espace alpin	X	
Organisation de cours d'art et d'ateliers sur des sujets spécifiquement alpins	X	
Projets et initiatives pour l'utilisation artistique des matières premières locales de l'espace alpin	X	
Autres		X
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> Le sapin blanc en tant qu'objet d'art 		

III. Espace, qualité de vie et égalité des chances

Conditions et structures de l'urbanisation

1. Les structures d'habitat existantes sont-elles préservées et modernisées sur le principe de la durabilité tout en tenant compte des spécificités territoriales ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> Diverses dispositions dans le Programme bavarois de développement du Land de Bavière (LEP), par ex. aménagement du territoire durable LEP (Z) 1.1.2, Espace alpin LEP (Z, G) 2.3 Prise en compte dans le cadre du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (entre autres dans les plans d'urbanisme de certaines parties de villages anciens) Programmes de rénovation des villages. 			
Remarques éventuelles			

2. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué à préserver et à moderniser les structures d'habitat existantes sur le principe de la durabilité tout en tenant compte des spécificités territoriales.	Oui	Non
Prise en compte des principes de la durabilité lors de la planification et de l'exécution des travaux de construction	X	
Programmes de formation et de mise à niveau consacrés à la construction durable à l'intention des techniciens du secteur du bâtiment et des autorités chargées de délivrer les permis de construire	X	
Actions d'information et de sensibilisation du public consacrées à la construction durable et à la gestion durable des ressources	X	
Autres		X
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Expositions et conférences sur les constructions respectueuses des spécificités du paysage organisées par le HIZ • Projets relatifs à la durabilité dans le domaine de l'énergie, organisés par le Centre de conseil sur les questions énergétiques et environnementales « EZA » de Kempten • Projet AlpBC, faisant suite au projet ALPHOUSE de la Chambre d'artisanat de Munich et de Haute-Bavière, relatif à la réhabilitation respectueuse du climat des bâtiments typiques alpins, promu par le Programme espace alpin INTERREG IV B et financé par des fonds d'ARGE ALP • Projet ENERBUILD relatif aux constructions neuves respectueuses du climat dans l'espace alpin, promu dans le cadre du Programme Espace alpin INTERREG IV B. 		

Services d'intérêt général et services essentiels de base

3. Les services essentiels de base et les services d'intérêt général décentralisés sont-ils maintenus, garantis et développés ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Divers principes du LEP, par exemple le principe de couverture des besoins d'infrastructure (LEP (Z) 1.2.5) ou le principe de priorité accordée aux parties du territoire nécessitant des actions particulières (LEP (Z) 2.2.4) s'appliquent à certaines régions bavaoises situées dans le périmètre de la Convention alpine. <ul style="list-style-type: none"> ○ En Haute-Bavière : arrondissements de Garmisch-Partenkirchen, Airing, Bad Reichenhall, Laufen, Hausham, Höslwang, Kiefersfelden, Oberaudorf, Reit im Winkel, Ruhpolding, Schleching, Traunreut, Trostberg, Altenstadt, Hohenpeißenberg, Oberhausen, Peißenberg. 			

<ul style="list-style-type: none"> ○ En Souabe : Kaufbeuren, Grünenbach, Oberreute, Blaichach, Fischen i.Allgäu, Immenstadt i. Allgäu, Sonthofen, Biessenhofen, Bidingen, Günzach, Obergünzburg, Stöttwang, Westendorf. • Magasins de village, filières économiques régionales, transports publics urbains et périurbains • Commercialisation directe de produits régionaux (soutien financier accordé par les villes et les arrondissements de l'Allgäu à des projets tels que « Landzunge » et « Sennalpen ») • Lancement de magasins de villages (coopératifs), par ex. dans l'arrondissement de Lindau (lac de Constance) dans le cadre d'un projet LEADER • Maintien et rénovation d'équipements sportifs, par ex. patinoire de Lindenberg dans le cadre d'un projet LEADER • Application du principe du domicile lors de la planification des postes à pourvoir dans le Land par l'Église évangélique.
Remarques éventuelles

4. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué au maintien, à la garantie et au développement des services essentiels de base et des services d'intérêt général décentralisés.	Oui	Non
Mesures favorisant une meilleure distribution territoriale des services essentiels	X	
Maintien sur place des services grâce à une offre améliorée de structures multifonctionnelles	X	
Rétablissement et renforcement de l'offre de transports publics	X	
Autres	X	
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien des dessertes empruntant de vieux ponts et des lignes ferroviaires anciennes. 		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation et élargissement des services de soins hospitaliers psychiatriques et complémentaires en Haute-Bavière • Maisons des communautés villageoises, magasins de village, aménagement des cadences des transports publics urbains et périurbains dans les zones rurales, par ex. dans l'arrondissement de Lindau (lac de Constance), avec prise en compte des transports transfrontaliers. 		

Formation scolaire, professionnelle et continue, ainsi que formation des adultes

5. Une offre de formation scolaire, professionnelle et continue conforme aux exigences modernes et des programmes de formation pour les adultes appropriés sont-ils maintenus et développés tout en considérant les aspects typiquement alpins dans tous les domaines de la formation au niveau local et régional ? Toutes les Parties contractantes qui ont présenté un rapport maintiennent et développent une offre de formation scolaire, professionnelle et continue

conforme aux exigences modernes et des programmes de formation appropriés pour les adultes, tout en considérant les aspects typiquement alpins dans tous les domaines de la formation au niveau local et régional.			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> Projets dans le cadre d'Erasmus+ ainsi que « Talent-Akademie Lindau » (Académie des talents de Lindau ; promue par ARGE ALP) Échanges scolaires internationaux : plusieurs partenariats entre des écoles bavaroises et des écoles des États membres ; encouragement des échanges à travers l'octroi d'aides aux enseignants accompagnateurs ; sur demande, possibilité de subventionner des actions d'échanges liées à des projets Projet « Ehren.Sache » (www.salzburgerbildungswerk.at) Fête de l'apprentissage organisée par le centre de formation de l'arrondissement de Benediktbeuern, apprenants de la région rurale de Bad Tölz, jusqu'en 2014 Régions actives dans la formation au niveau des villes et des arrondissements, par ex. dans l'arrondissement de Lindau (lac de Constance) Offre des Universités populaires, structures scolaires décentralisées. 			
Remarques éventuelles			

6. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué au maintien et au développement d'une formation scolaire, professionnelle et continue conforme aux exigences modernes, ainsi que de programmes de formation appropriés pour les adultes.	Oui	Non
Création d'une offre adéquate de centres de formation, y compris du matériel didactique correspondant et des technologies nécessaires	X	
Offre de cours de formation pour les adultes	X	
Promotion de partenariats scolaires	X	
Autres		X
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> Manifestations du Centre pour l'environnement et la culture de Benediktbeuern Offre des Universités populaires, projets ERASMUS+ Extension des écoles de formation de Lindau pour en faire un campus de formation. 		

Offre récréative

7. Une gamme d'offres culturelles variée et, dans la mesure du possible, une offre d'activités de loisirs destinées à la population locale sont-elles maintenues tout au long de l'année ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Programmes par le Centre de formation de l'arrondissement et l'Université populaire, action pass vacances réalisée par l'arrondissement, les villes et les communes pour les enfants • Théâtre, concerts, manifestations sportives • Manifestations culturelles, par exemple dans l'Atelier culturel de Sonthofen, la Big Box de Kempten, le théâtre de plein air d'Altusried et dans les salles locales. • Offres récréatives tout au long de l'année : <ul style="list-style-type: none"> - divers musées - salles omnisports et salles d'escalade - piscines et saunas (thermes d'Oberstdorf, Wonnemar à Sonthofen, Aquaria à Oberstaufen) • Loisirs de plein air, comme la randonnée, le vélo, le ski alpin et le ski de fond sur les chemins et les pistes bien balisés • Programmes des universités populaires, offres des associations • Gut Immling, Festivo, représentations théâtrales de la passion du Christ à Erl et Thiersee, initiatives privées • Journées culturelles de Chiemgau, Eté musical entre Inn et Salzach, randonnées d'automne et printemps du vélo (association Chiemgau Tourismus), Festival des alpages de Chiemgau. 			
Remarques éventuelles			

8. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué au maintien d'une gamme d'offres culturelles variée et, dans la mesure du possible, d'une offre d'activités de loisirs destinées à la population locale.	Oui	Non
Mise en place d'offres et de structures de loisirs correspondantes tenant compte en particulier des besoins et des demandes de la population, ainsi que des spécificités régionales.	X	
Soutien renforcé des associations culturelles et sportives locales	X	
Dans la mesure de la compatibilité sociale et environnementale, construction, maintien et rénovation de structures pour les activités culturelles et sportives	X	
Promotion du travail auprès de la jeunesse dans les domaines du sport et de la culture	X	
Autres	X	

Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.
<ul style="list-style-type: none"> Promotion du sport par les communes et l'arrondissement, notamment à destination des jeunes de l'arrondissement de Lindau
Indiquez quelques exemples.
<ul style="list-style-type: none"> Courses de montagne, évènements autour du VTT Aides de l'État et de l'arrondissement du Haut-Allgäu pour la construction et l'entretien de sites sportifs et d'équipements de loisirs, comme le centre omnisport d'Oberstdorf ou le théâtre de plein air d'Altusried Promotion du travail auprès des jeunes au sein des associations sportives, à travers l'octroi d'aides publiques dans le cadre du forfait accordé aux associations et aides complémentaires fournies par les communes et les établissements de crédit (exemple : distribution de dons annuels aux associations de la part les caisses d'épargne en coopération avec l'arrondissement du Haut-Allgäu, et de la part de la fondation VR et de la fondation des caisses d'épargne dans l'arrondissement de Lindau).

Communication et information

9. La pluralité des médias est-elle maintenue et promue afin de préserver les spécificités culturelles de l'espace alpin ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> Presse locale, bulletins municipaux RSA (chaîne de radio régionale de l'Allgäu) TV Allgäu (chaîne de télévision régionale) Soutien des chaînes locales de télévision et de radio pour leurs émissions d'information 			
Remarques éventuelles			

10. L'accès de la population de l'arc alpin aux moyens de communication modernes et aux nouvelles technologies est-il facilité ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> Initiative bavaroise « haut débit » dans les régions rurales 			
Remarques éventuelles			

11. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué au maintien et à la promotion de la pluralité des médias afin de préserver les spécificités culturelles de l'espace alpin (question 9) et afin de faciliter l'accès de la population de l'arc alpin aux moyens de communication modernes et aux nouvelles technologies (question 10).	Oui	Non
Mise à disposition de médias par les diffuseurs publics, y compris dans les régions alpines éloignées	X	
Promotion de la communication et de l'information dans les langues régionales	X	
Promotion des conditions cadres facilitant la création de journaux rédigés dans les langues régionales	X	
Incitation à traiter davantage les sujets spécifiques à l'espace alpin	X	
Autres		X
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> Magazine de l'Allgäu, magazine du Heimatbund Allgäu Cf. réponse à la question 9. 		

Vie en communauté

12. La compréhension réciproque et le dialogue sont-ils soutenus entre les différentes communautés de l'arc alpin dans la vie quotidienne ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> Coopération entre les eurorégions 			
Remarques éventuelles			

13. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué au soutien de la compréhension réciproque et du dialogue dans la vie quotidienne entre les différentes communautés de l'arc alpin.	Oui	Non
Maintien et promotion des lieux de rencontre	X	
Promotion des projets de collaboration et d'échange	X	
Valorisation d'actions de bénévolat et d'entraide entre voisins	X	
Autres		X
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		

Indiquez quelques exemples.
<ul style="list-style-type: none"> • Maisons des communautés villageoises, ferme pour les jeunes et les personnes âgées, magasins d'objets d'occasion « Unternehmen Chance » • Places de villages, fêtes des ponts, fêtes des villes • Concerts, théâtre amateur et scènes pour amateurs.

IV. Espace économique

Développement régional

1. Une politique régionale spécifique permettant un développement territorial équilibré, diversifié et autonome par l'utilisation durable des potentiels endogènes ainsi que par le recours aux technologies nouvelles éco-compatibles et socio-compatibles est-elle mise en œuvre ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Coopération économique commune au niveau de la société Allgäu GmbH et de la « Vierländerregion Bodensee » (région transfrontalière des quatre pays des rives du lac de Constance). • Mise en œuvre d'une stratégie de développement local dans le cadre d'un Groupe d'action LEADER Développement régional de l'Allgäu occidental - Rive bavaroise du lac de Constance : cette initiative s'adresse essentiellement aux citoyennes et citoyens des lieux, qui sont des experts de leur lieu de vie et savent utiliser au mieux ses potentiels endogènes. • Projet « Lutte contre les changements climatiques » (l'arrondissement du Haut-Allgäu est membre de l'Initiative Allgäu en coopération avec eza). • Projet NetIT, projets ayant trait au tourisme/plan directeur hôtelier. • Depuis 2017, Regionalmanagement Traunstein (Management régional Traunstein) (qui adhère à la société de promotion économique Wirtschaftsförderungs GmbH dans l'arrondissement de Traunstein) : promotion de l'économie régionale par des actions destinées au personnel spécialisé et dans les domaines de la digitalisation, des produits régionaux, de la production énergétique, de la formation. 			
Remarques éventuelles			

2. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles une politique régionale spécifique permettant un développement territorial équilibré, diversifié et autonome par l'utilisation durable des potentiels endogènes ainsi que par le recours aux technologies nouvelles éco-compatibles et socio-compatibles a été mise en œuvre.	Oui	Non

Mesures spécifiques pour le renforcement économique des régions de montagne dans toutes les politiques sectorielles	X	
Renforcement des initiatives en mesure de favoriser le développement des activités touristiques compatibles avec les spécificités sociales, culturelles et environnementales	X	
Promotion d'une politique régionale orientée vers les besoins spécifiques des régions de montagne	X	
Programmes économiques spécifiques de soutien aux jeunes	X	
Promotion d'un développement régional permettant une plus grande coopération entre les secteurs agricoles, sylvicole, commerciaux, touristiques et les autres acteurs économiques	X	
Autres	X	
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
<ul style="list-style-type: none"> Initiative « Sapin blanc », filières économiques régionales, projet « Fit for Job » dans l'arrondissement de Lindau 		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> Coopération sur les marques régionales, par ex. la marque « Allgäu » ou au niveau transfrontalier « Vierländerregion » (Région des quatre pays des rives du lac de Constance) Création d'offres touristiques ou amélioration qualitative des offres touristiques à travers les projets LEADER / les Groupes de travail LEADER, par ex. projet LEADER « Éducation à l'environnement et tourisme proche de la nature dans l'Allgäu », « Assurance de la qualité des réseaux de sentiers touristiques pour la randonnée et le cyclisme dans l'Allgäu » Piste cyclable transfrontalière « München-Venezia », avec mesures d'accompagnement pour les touristes Bourse de l'apprentissage et action pour l'emploi de l'Allgäuer Zeitung (journal de l'Allgäu) Allgäuer Alpgenuss (label) Projet « Produits régionaux à Ofterschwang » Roadshows d'écoliers et d'enseignants dans l'arrondissement de Traunstein BIM (salon d'information sur les métiers) de Salzbourg, avec participation de la Bavière Réseau de jeunes entreprises « Futura », arrondissement de Traunstein Marketing commun sur les sites touristiques et promotion économique Développement du concept Campus Formation professionnelle Traunstein. 		

Filières économiques

3. Les filières économiques sont-elles renforcées et développées pour promouvoir les services et les produits locaux et régionaux ?			
Oui	X	Non	

Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Projets LEADER+ : <ul style="list-style-type: none"> - Centre d'information sur le lait et coopérative d'alpage Lehern - Initiative « Sapin blanc » de l'Allgäu occidental - Allgäuer Alp Genuss (label) - Allgäuer Kräuterland (association) - Promotion des énergies renouvelables décentralisées, par exemple mise en service d'une centrale de chauffage à la biomasse de 1,5 MW au centre de formation agricole de Landsberg am Lech, qui est alimentée par des copeaux de bois produits dans les forêts de la région. - Sapin blanc, route du fromage, vacances à la ferme, marchés régionaux • Participation financière de l'arrondissement du Haut-Allgäu, entre autres aux projets « LandZunge » (restaurants proposant exclusivement des produits provenant de producteurs régionaux) <ul style="list-style-type: none"> - LandHand (union de producteurs et de vendeurs de produits régionaux) - Allgäuer Alp Genuss (label) • Aide aux producteurs et vendeurs locaux pour la création de groupements, par ex. <ul style="list-style-type: none"> - association « Hindelang Natur & Kultur » (nature et culture) - association « Allgäuer Sennalpen » (produits laitiers) - offensive de qualité « Allgäuer Gastgeber mit Herz » (hôtellerie) • Commercialisation directe, modèle écologique Achental, RegRo • L'utilisation de produits régionaux est encouragée avec les marques Wellvital, Genießerland, Lust auf Natur • Réseau de l'arrondissement Traunstein « Produits régionaux : du producteur au consommateur » • Réseau de l'arrondissement Traunstein « Magasins de village – Magasins de ferme » • Coopération régionale des fromageries d'alpage et des entreprises d'hébergement et de restauration dans le cadre de la « route des fromages de l'Allgäu » • Coopération « Genussherbst » (automne gastronomique) à Lindau, lac de Constance • Coopération « Région viticole lac de Constance » • Projet LEADER « Réseau forêt et bois dans l'Allgäu, obtenir plus ensemble ! ». 		
Remarques éventuelles		

4. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué à renforcer et développer les filières économiques pour promouvoir les services et les produits locaux et régionaux.	Oui	Non
--	-----	-----

Développement et ancrage des marques régionales, des normes de qualité et des systèmes pour la certification de qualité des produits et des services de l'espace alpin	X	
Soutien à la commercialisation des produits locaux et régionaux	X	
Promotion d'initiatives de formation continue dans ce domaine	X	
Autres		X
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Cf. question n° 3 • Commercialisation des produits de la région du « Tölzer Land », par ex. le pain de campagne de Tölz, par l'association Communauté solidaire Oberland • Par exemple, création des marques régionales « Allgäu » et « Vierländerregion Bodensee » (Région des quatre pays des rives du lac de Constance). 		

Emploi

5. Existe-t-il des conditions cadres permettant une offre suffisante et attrayante d'emplois et, si nécessaire, des formes mixtes de revenus ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Verband Wirtschaftsförderung (association de promotion économique) au sein de la direction administrative de l'arrondissement de Traunstein • Initiative concernant le marché du travail « L'été au lac, l'hiver à la neige » dans la région de Lindau • Management régional dans l'arrondissement de Traunstein, promu par la société de promotion économique Wirtschaftsförderungs GmbH, financée par l'État libre de Bavière 			
Remarques éventuelles			

6. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles des conditions cadres permettant une offre suffisante et attrayante d'emplois et, si nécessaire, des formes mixtes de revenus ont été créées.	Oui	Non
Promotion d'investissements publics et privés durables pour la création d'emplois, en particulier pour les travailleurs hautement qualifiés	X	
Création de conditions cadres pour des emplois fournissant des revenus appropriés	X	
Amélioration de la protection sociale, spécialement pour les travailleurs et travailleuses saisonniers	X	

Autres	<input type="checkbox"/>	X
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none">• Initiative concernant le marché du travail « L'été au lac, l'hiver à la neige » dans la région de Lindau• Évènements spécialisés autour du thème de la digitalisation pour les entreprises, entre autres avec le réseau « Cyberlago » du lac de Constance.		

V. Rôle des villes et des territoires ruraux

Rapports entre les villes et les zones environnantes

1. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué à la reconnaissance des villes intra-alpines et particulièrement de leur rôle, par rapport à leurs zones environnantes, de centres de services supra-municipaux en matière sociale, culturelle et économique.	Oui	Non
Initiatives visant au renforcement, parmi les habitantes et habitants des villes et des centres ruraux, de la conscience de la responsabilité commune, vis-à-vis des générations futures, du patrimoine culturel et naturel	X	
Collaboration entre les villes, ainsi qu'entre les villes et les communes limitrophes, dans le cadre de l'échange d'expériences et de projets de développement supra-municipaux au niveau national et transnational, dans le cadre d'objectifs conformes à la Convention alpine en matière de politique environnementale, de politique économique et de l'habitat	X	
Initiatives pédagogiques et d'information visant à prévenir et à résoudre les conflits en matière d'utilisation du territoire	X	
Autres	X	
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
<ul style="list-style-type: none"> • Concepts de développement régional dans le cadre du programme LEADER 		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du projet INTERREG IV B INNOCITÉ, des partenaires originaires de cinq pays alpins se consacrent au niveau transnational au développement durable des villes petites et moyennes de l'espace alpin situées dans le périmètre d'influence des grandes concentrations urbaines. Il s'agit de développer des stratégies d'action et des instruments facilitant le positionnement des villes pour les décideurs des milieux politiques et administratifs, et d'assurer un développement durable de ces territoires. La mise en œuvre se fait dans des régions pilotes, dans le cadre de projets concrets. Il est prévu d'élaborer un concept pour affirmer la région pilote bavaroise (Garmisch-Partenkirchen) en tant que site d'implantation d'établissements de formation continue professionnelle et universitaire • Dans le cadre du projet INTERREG IV B CLISP, un dialogue sur les risques a été entamé dans les régions pilotes (arrondissements de Berchtesgadener Land et de Miesbach), dans le but de renforcer la prise de conscience à l'égard des risques provoqués par le changement climatique dans les Alpes et de prévenir ou minimiser ainsi les conflits liés à l'utilisation des territoires • Partenariat entre la commune de Benediktbeuern et les Cimbres du Haut-Adige • Association de communes qui coopèrent dans le domaine du tourisme ou de la gestion des zones industrielles et commerciales (par ex. région d'Alpsee-Grünthen, avec les villes de Sonthofen et Immenstadt et les 3 communes de Blaichach, Burgberg et Rettenberg) • Processus intensifs de coordination entre les villes et les communes frontalières dans le cadre d'EUREGIO • Dans le cadre du projet INTERREG AB 179 « Diversité de la vie le long de nos ruisseaux et torrents », le Parc naturel Tiroler Lech, le Parc naturel de Karwendel, l'arrondissement de Bad Tölz-Wolfratshausen et la Fédération régionale de protection des oiseaux coopèrent sur des concepts de régulation des visiteurs dans les espaces protégés, afin de 		

résoudre les conflits entre la protection des écosystèmes fluviaux sensibles et leur utilisation intensive pour les loisirs

- Le projet Hotspot, en Haute-Bavière, réunit 18 partenaires issus de la protection de la nature, de l'administration, de l'économie et du social. Le projet est coordonné par le WWF allemand. Durant une période de six ans, les acteurs ont uni leurs forces pour faire connaître aux personnes les richesses naturelles particulières de leur région de Haute-Bavière et de Souabe. Parallèlement, ils renaturent les fleuves alpins, revitalisent les tourbières, mettent en réseau les petits cours d'eau et réintroduisent dans les sites appropriés des espèces animales et végétales que l'on croyait disparues
- Coopération transfrontalière dans le cadre du développement du territoire, par ex. métropole régionale commune Lindau (lac de Constance) – Bregenz.

Rapports entre les villes alpines et extra-alpines

2. Les rapports entre les villes de l'arc alpin et les villes et métropoles extra-alpines sont-ils créés et élargis afin de garantir les liens et les échanges d'informations entre la population alpine et les centres économiques, scientifiques et culturels extra-alpins ?			
Oui	X	Non	
Indiquez quelques exemples.			
<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats de communes • Échanges professionnels par le biais des différents projets LEADER et INTERREG 			
Remarques éventuelles			

3. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué à la création et à l'élargissement des rapports entre les villes de l'arc alpin et les villes et métropoles extra-alpines.	Oui	Non
Accords volontaires entre les collectivités territoriales alpines et les institutions extra-alpines	X	
Programmes d'échanges et de visites pour les élèves et les jeunes axés sur des thèmes spécifiques, dans le cadre de partenariats entre les villes alpines et extra-alpines	X	
Partenariats entre villes et communes alpines et extra-alpines pour l'échange d'informations et la présentation de bonnes pratiques	X	
Autres		X
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats entre les villes, projet Erasmus+, écoles de langues 		

Rôle des espaces ruraux

4. Cochez la case correspondante si, dans les domaines suivants, des mesures ont été prises par lesquelles on a contribué à la reconnaissance de l'importance des espaces ruraux alpins en tant qu'espaces économiques, naturels et culturels variés, hétérogènes et indépendants, et à la promotion de stratégies intégrées adaptées à leurs potentiels respectifs.	Oui	Non
Garantie et soutien de la coopération et de l'échange d'expériences entre les régions rurales	X	
Développement de stratégies politiques pour exploiter les potentiels endogènes et les synergies, ainsi que les milieux régionaux créateurs	X	
Garantie de l'égalité d'accès aux infrastructures, aux instruments d'information et de connaissance en vue de renforcer les espaces ruraux dans la concurrence en matière de lieu d'implantation	X	
Autres		X
Si vous avez coché « Autres », mentionnez des mesures dans ces domaines.		
Indiquez quelques exemples.		
<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'action « L'espace rural bavarois », initiative « Régions modèles » du Comité des secrétaires d'État « L'espace rural en Bavière », réseau international des régions rurales « Rur@ct », initiative de management régional dans la région de l'Allgäu, phase de conception du management régional dans les arrondissements de Garmisch-Partenkirchen et de Weilheim-Schongau, groupes d'actions LEADER (par ex. Berchtesgadener Land, Alpes du Chiemgau, Mangfall-Inntal) et développement rural intégré Concepts régionaux de développement • Coopération transfrontalière dans la « Région des quatre pays des rives du lac de Constance » • Accélération de la couverture géographique par le haut débit. 		